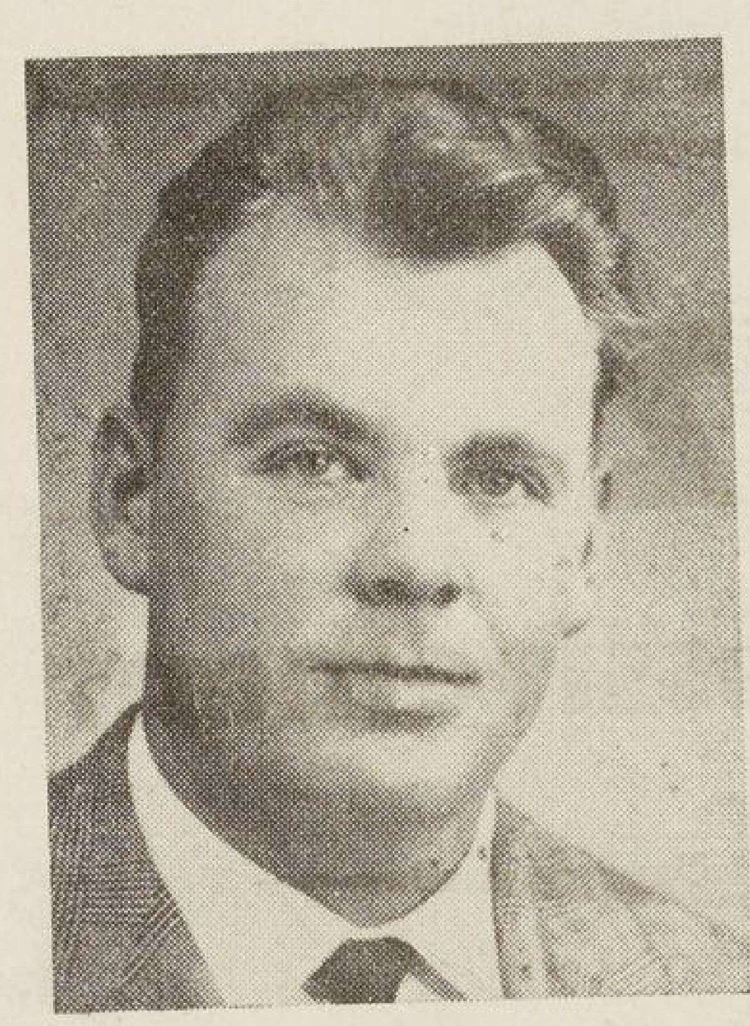
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 25 NOVEMBRE 1962

28e SECTEUR — QUARTIERS COMBAT ET VILLETTE



André SIBAUD
Conseiller municipal de Paris
Conseiller général de la Seine
Délégué cantonal
Candidat

ÉLECTEURS, ÉLECTRICES,

des quartiers Combat-Villette



Jacques GROSMAN
36 ans, ouvrier mécanicien
Secrétaire du Comité d'arrondissement du Parti Communiste Français
Candidat remplaçant

Nous remercions les 10.200 électrices et électeurs qui, en votant pour notre candidat André Sibaud, le placent largement en tête des formations démocratiques de Combat et de La Villette.

Nous obtenons 33,5 % des suffrages et nous gagnons 4,5 % sur 1958.

De leur côté, les candidats de la S.F.I.O. et du P.S.U. obtiennent plus de 4.000 voix et 14 % des suffrages.

Le bloc uni des républicains et des démocrates peut battre le candidat de l'aventure et du pouvoir personnel.

Pour cela, républicains, démocrates, laïcs, socialistes, P.S.U., radicaux, bloquez vos suffrages sur le seul candidat capable de mettre Ruais en échec, notre camarade **André SIBAUD.**

Un grave danger menace les républicains de nos quartiers et de Paris : ne pas être représentés à l'Assemblée nationale.

Les partisans du **parti unique** et de la dictature d'un seul homme espèrent enlever les 31 sièges de la capitale.

Electrices, électeurs des quartiers Combat et Villette, par votre vote de dimanche prochain vous pouvez contribuer à faire élire un républicain jeune et dynamique, dévoué depuis dix ans à la cause de nos quartiers populaires.

Ruais n'est pas digne de votre confiance, car **il ment** et se moque de vous.

Il ment lorsqu'il se présente comme homme social alors qu'il est propriétaire d'un somptueux château à Tréflez (Finistère) et que tous ses votes sont dirigés contre les intérêts des petites gens.

En effet, il a voté :

— pour la supression de la retraite aux anciens combattants (le 27 novembre 1959 - scrutin n° 58) ;

— pour les 100 milliards de subventions aux écoles confessionnelles (le 23 décembre 1959 - scrutin n° 73) ;

— pour la fabrication de bombes atomiques en France (le 24 octobre 1940 - scrutin n° 113) ;

— pour la loi de finances pour 1962, c'est-à-dire pour l'augmentation des impôts (le 12 décembre 1961 - scrutin n° 177).

Ruais se moque de vous :

— lorsqu'il ose écrire notamment : que le niveau de vie de la population a augmenté de 20 % depuis 1958 ;

— que la retraite vieillesse a été augmentée de 50 % alors que les vieux travailleurs ont de plus en plus de difficultés à vivre.

Ruais se moque de nous lorsqu'il se présente comme le réalisateur du lycée de la rue Edouard-Pailleron, alors que la proposition fut déposée en 1953 par les députés communistes et le décret du 27-1-57 fut publié au journal officiel **le 30 janvier 1957** (près de deux ans avant que M. Ruais **soit** député).

Pour battre le candidat de la réaction il ne faut égarer *aucune voix.*

De très nombreux lecteurs radicaux et républicains nous ont assuré de leur soutien.

Les amis de la S.F.I.O. et du P.S.U. appliqueront la discipline républicaine en faveur d'André Sibaud.

Socialistes, radicaux, républicains, démocrates et laïcs, il faut mettre tout en œuvre pour battre dimanche prochain le candidat du pouvoir personnel.

Pour cela, une seule issue :

Bloquer sur un seul candidat tous les suffrages !

Pour le progrès social et la paix :

VOTEZ

et faites voter massivement



André SIBAUD

Candidat du Parti Communiste Français

DERNIERE MINUTE :

Nous sommes heureux d'informer les électrices et électeurs de notre circonscription que la Fédération de la Seine S.F.I.O. vient de publier le communiqué suivant :

« La Fédération de la Seine du Parti Socialiste SF.I.O. remercie ses électeurs de la région parisienne qui, au premier tour, ont fait confiance à ses candidats.

« Elle décide le retrait pur et simple de tous les candidats socialistes au second tour, exception faite des circonscriptions où ils apparaissent comme les plus qualifiés pour battre les partisans du pouvoir personnel.

« Elle invite les électeurs socialistes à se considérer d'ores et déjà comme mobilisés pour assurer la sauvegarde des libertés dangereusement menacées et à accomplir leur devoir au second tour avec la volonté de battre les candidats du pouvoir personnel et les soutiens de l'activisme ».

ATTENTION : Cette circulaire ne peut être utilisée comme bulletin de vote. Tout bulletin taché ou rayé sera nul. N'écrivez rien sur votre bulletin de vote, ne rayez aucun des noms sous peine de nullité de votre bulletin de vote.

VU, LE CANDIDAT.

P. P. I. - PARIS